

Brexit : le MEDEF répond à vos questions

Publié le 23 novembre 2020

La sortie du Royaume-Uni le 1er janvier 2021 aura des conséquences sur les entreprises (douanes, fiscalité, mobilité, transfert de données, certification, étiquetage...).

Les négociations se poursuivent pour trouver un accord sur les relations futures. En attendant, le MEDEF répond à toutes les questions que les entreprises se posent, à l'adresse suivante : brexit@medef.fr

[>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles](#)